

(le texte prononcé fait foi)

**Mot d'ouverture de Jean-Denis Fréchette, directeur parlementaire du budget,
devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des
compétences, du développement social et
de la condition des personnes handicapées
5 juin 2014**

Monsieur le Président, Vice-présidents, Mesdames et Messieurs membres du Comité.

Je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui dans le cadre de votre étude concernant les Ententes sur le développement du marché du travail. Ce matin, je vous parlerai surtout des travaux récents de mon bureau sur le marché du travail au Canada, ainsi que des recherches qui sont en cours pour faire suite aux demandes des parlementaires.

Le marché du travail canadien continue de se remettre de la récession de 2008-2009, mais beaucoup d'indicateurs restent en deçà de leurs niveaux tendanciels. Quant au chômage, il demeure au-dessus des niveaux tendanciels, surtout chez les jeunes : il est bien supérieur au taux tendanciel chez les 15 à 19 ans, tandis que la sous-utilisation chez les 20 à 24 ans est particulièrement étendue. En raison de tous ces facteurs, la production réelle de l'économie canadienne n'atteint pas actuellement son plein potentiel.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la croissance des salaires soit faible par rapport à ce qu'elle était avant la récession. De fait, la croissance réelle du salaire moyen est actuellement plus modeste dans tous les secteurs de l'économie qu'elle ne l'était avant 2008-2009.

Tout ce qui précède donne à penser qu'il existe une offre excédentaire sur le marché de la main-d'œuvre.

Or, ce qu'on entend plutôt, c'est qu'il y aurait une pénurie de main-d'œuvre au Canada.

Les recherches effectuées par le DPB ne soutiennent pas la thèse d'une pénurie de main-d'œuvre à l'échelle nationale.

Cela dit, dans certaines provinces, le marché du travail est peut-être plus resserré que pendant la période pré-récession, et il se peut que des pénuries de main-d'œuvre affectent des régions, secteurs ou professions en particulier.

Les données recensées par le DPB, tant aux échelles nationale que provinciale, révèlent par ailleurs que l'inadéquation des compétences n'est pas pire aujourd'hui qu'avant la récession de 2008-2009. À noter toutefois, comme je viens de le dire au sujet des pénuries de main-d'œuvre, que ces données globales n'empêchent pas qu'il puisse y avoir des problèmes d'inadéquation circonscrits à certains secteurs, régions ou professions.

Nous fondons nos conclusions sur les données de la Banque du Canada, du Conference Board du Canada, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et de Statistique Canada. Ces trois dernières sources nous ont par ailleurs fourni des chiffres sur les postes vacants.

À ce sujet, les différences existant entre les sources de renseignements sur les postes vacants, et les conclusions qui en résultent, montrent à quel point le portait statistique de la demande de travailleurs est lacunaire au Canada.

Premièrement, les données ne remontent pas au-delà du premier trimestre de 2004, ce qui signifie qu'elles ne couvrent même pas un cycle économique complet. Il est donc difficile de soutenir l'énoncée de Finances Canada dans le *Rapport sur l'emploi* de février 2014, comme quoi « les entreprises canadiennes ont plus de difficulté à embaucher des travailleurs que ce à quoi ils pourraient s'attendre compte tenu du taux de chômage actuel ».

Deuxièmement, les données sur les postes vacants sont recueillies, compilées et présentées sans uniformité.

Par exemple, le Conference Board du Canada tire ses chiffres des données brutes sur les avis d'offre d'emploi affichés sur une multitude de sites Web, après suppression des doublons. Mais le résultat sera très différent selon le traitement accordé aux avis d'emploi anonymes, comme l'illustre la divergence importante entre le *Rapport sur l'emploi de 2014* et le *Rapport de contrôle et d'évaluation de 2012-2013* quant au taux de postes à pourvoir.

Par ailleurs, la FCEI et Statistique Canada classent les postes vacants en fonction du secteur de l'entreprise, et non de la profession du candidat recherché. Ainsi, ils considèrent qu'un poste d'adjoint administratif dans une entreprise de construction est un poste vacant dans le secteur de la construction, et non une place d'adjoint administratif.

Troisièmement, aucune de ces sources, à l'exception de Statistique Canada, ne suit les définitions internationales des termes « emploi » et « chômage ».

En raison de toutes ces faiblesses, on n'a qu'une idée très vague de la demande de main-d'œuvre au Canada.

C'est cette conclusion qu'a formulée le Comité consultatif sur l'information sur le marché du travail dans son rapport final de 2009, intitulé *Travailler ensemble pour bâtir un meilleur système d'information sur le marché du travail pour le Canada*. Je le cite ici : « Un bon système d'[information sur le marché du travail (IMT)] doit contribuer à améliorer l'appariement des travailleurs et des emplois, que ce soit en période de pénurie de main-d'œuvre ou en période de chômage. Par ailleurs, un bon système d'IMT restera toujours nécessaire à l'adoption de politiques pouvant améliorer la situation économique et réduire le chômage. [...] [I]l n'est pas surprenant que de nombreux participants aient souligné la nécessité de réaliser une enquête sur les postes vacants afin d'évaluer la demande de main-d'œuvre dans les régions au fil des ans. Les décideurs doivent pouvoir cerner le resserrement du marché du travail pour être en mesure d'élaborer des politiques et des programmes favorisant la gestion macroéconomique et un marché du travail efficace. Par exemple, pour déterminer s'il est nécessaire de faire appel aux immigrants pour pallier le manque de travailleurs, il faut savoir quelles professions sont touchées par une pénurie. »

Il est vrai que, en 2011, Statistique Canada a réalisé un sondage intitulé *Enquête sur le milieu de travail : Postes vacants et pénuries de compétences*. Cependant, parce que l'organisme n'avait pas les ressources nécessaires pour valider, analyser et diffuser les données ainsi recueillies, celles-ci n'ont jamais été rendues publiques. Emploi et Développement social Canada a annoncé qu'il paierait pour que soit achevé le travail, mais même si les résultats étaient publiés aujourd'hui, ils ne diraient rien de la demande de main-d'œuvre aujourd'hui, puisque les données datent de 2011.

Bref, les parlementaires ne disposent que d'un portrait très incomplet de la demande de main-d'œuvre au Canada.

C'est donc dire qu'il est difficile d'analyser précisément l'efficacité des programmes répondant à la pénurie de main-d'œuvre ou à l'inadéquation des capacités, comme les Ententes sur le développement du marché du travail ou le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Seul l'impact sur l'offre de main-d'œuvre peut être cerné et examiné.

Dans ce contexte, et en réponse à la requête d'un parlementaire, le DPB a déposé une demande d'information sur l'emplacement et la profession des travailleurs étrangers temporaires. Si nous obtenons ces données, nous pourrions évaluer si le PTET a eu un impact significatif sur l'offre de main-d'œuvre. Nous sommes en attente d'une réponse.

Mon collègue Mostafa Askari et moi-même serons heureux de répondre à vos questions.